

BULLETIN OFFICIEL

N°24

Mercredi 03 Février 2021



Crédit  Mutuel





Maison des Sports
BP 90144
4 rue des Trois Meules
42010 Saint-Étienne



Comité :
04 77 59 56 60
Délégation :
04 77 23 66 40



comite@loirebasketball.org
www.loirebasketball.org



SAINT-ÉTIENNE

ROANNE

Lundi	9h-20h	9h-12h / 13h-19h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h / 13h-18h	9h-12h
Judi	13h-17h	9h-12h
Vendredi	9h-11h	9h-11h



LE BULLETIN OFFICIEL DE LA SEMAINE VOUS EST PRÉSENTÉ PAR NOTRE PARTENAIRE



LE CRÉDIT MUTUEL EST PARTENAIRE DE VOTRE ASSOCIATION

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL
ET VOTRE ASSOCIATION, VOUS BÉNÉFICIEZ D'OFFRES
EXCLUSIVES.

50€
offerts⁽¹⁾
aux licenciés/
membres



50€
offerts⁽²⁾
à l'association

Crédit Mutuel

(1) Offre de 50 € valable jusqu'au 30/06/2021, réservée aux personnes physiques majeures et capables, licenciées/membres de l'association, pour toute entrée en relation avec une Caisse de Crédit Mutuel participant à l'opération, sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association et ladite Caisse de Crédit Mutuel. Le versement des 50 € est subordonné à l'ouverture d'un livret et à la présentation de sa licence ou de sa carte de membre de l'association partenaire de la Caisse de Crédit Mutuel. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. Pour les mineurs, la souscription doit être effectuée par le représentant légal.

(2) Sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association et la Caisse de Crédit Mutuel et de l'entrée en relation d'un licencié/membre avec la Caisse de Crédit Mutuel dans les conditions précisées dans le point (1).

ACTUALITÉS

HORAIRES OUVERTURE SECRÉTARIATS

Les horaires d'ouverture du Comité sont modifiés comme ci-dessous jusqu'à nouvel ordre.

- **Le secrétariat du siège sera ouvert le lundi uniquement, de 9h à 16h.**
- **Le secrétariat de la délégation sera fermé jusqu'à nouvel ordre.**

Les élus restent joignables par mail ou téléphone (voir page contact en fin de B.O.). Vous avez également la possibilité de prendre RDV avec l'un d'entre eux.

NÉCROLOGIE

Nous venons d'apprendre avec tristesse le décès de Salvatore PAGAN à l'âge de 94 ans. Celui que tout le monde appelait amicalement "Totor" a été un grand serviteur du basket pendant de nombreuses années. C'est à l'Amicale laïque de Grangeneuve, club stéphanois renommé dans les années 50 mais aujourd'hui disparu, qu'il a fait ses débuts. Mais c'est surtout sous les couleurs de l'Amicale laïque de Montplaisir qu'on l'a ensuite connu. Dès 1954, il a souhaité mettre sa motivation et ses idées au service du Comité de la Loire de basket mais il devra patienter jusqu'en 1958 pour finalement être élu. Il a fait au sein du Comité mais aussi de l'UFOLEP de nombreux mandats, parfois entrecoupés, dans diverses commissions. Durant la mandature 1984-88 il a notamment été président de la commission règlement et discipline et a ensuite été le premier responsable de la commission féminine nouvellement créée. En 1996 il a souhaité passer le témoin tout en continuant à servir la cause du basket. Il ne ratait pratiquement aucune fête du mini basket où on se plaisait à le saluer. Petit par la taille mais grand par le cœur, il ne comptait que des amis. Il a aussi longtemps officié comme arbitre sur les terrains terminant ce parcours exemplaire très complet comme arbitre handisport. Ses funérailles auront ce jeudi 4 février à Cuzieu.

PRÉ-LANCEMENT CAMPAGNE ANS EMPLOI 2021

La note d'orientation devait initialement sortir fin janvier cependant l'ANS nous informe que la note d'orientation 2021 ne sortira pas avant mi-mars.

Vous trouverez ci-dessous la "Fiche instruction emploi ANS 2021" à compléter en lien avec la SDJES (Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports) qui a pris la suite de la DDCCS au 1^{er} Janvier 2021.

Fiche instruction Emploi ANS 2021

Cette fiche est à renvoyer si possible avant fin février pour pouvoir enregistrer vos intentions à Patrick Nolin : patrick.nolin@loire.gouv.fr

Dès sa parution, la note d'orientation ANS 2021 sera envoyée aux clubs avec la déclinaison régionale qui donnera toutes les précisions nécessaires sur les critères et les financements possibles.

La saisie finale de la demande de subvention emploi se fera uniquement via Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>. Cette "Fiche instruction emploi ANS 2021" devra être jointe à cette demande de subvention dans les documents spécifiques au dossier.

Patrick Nolin (SDJES) est à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires à ce sujet au : 04 77 49 43 36 ou patrick.nolin@loire.gouv.fr

PRÉSENTATION ASSOCONNECT

Dans le cadre du partenariat entre la FFBB / Passion Club et AssoConnect, nous sommes heureux de proposer cette présentation gratuite et en ligne aux clubs du Comité de la Loire de Basketball.

Au cours de cette présentation, nous vous présenterons les avantages du Partenariat entre la FFBB et AssoConnect ainsi qu'une présentation du logiciel. Cette présentation sera aussi l'occasion de répondre à toutes vos questions.

Nous verrons les fonctionnalités d'AssoConnect les plus utiles à votre club, notamment :

- La gestion de vos contacts
- La gestion de vos paiements
- La prise en main du module de Comptabilité
- Les modules Communication et Site internet.

La présentation se terminera par une session de Questions/Réponses.



Je m'inscris

AGENDA DU COMITÉ

- **Samedi 6 février** : Réunion exceptionnelle du bureau sur le budget du comité et les aides aux clubs
- **Samedi 13 février** : réunion du pôle sportif pour proposition d'actions
- **Judi 18 février** : Réunion du bureau n°07
- **Vendredi 19 février** : réunion du pôle dynamique du territoire pour proposition d'actions
- **Samedi 20 février** : réunion du pôle formation pour proposition d'actions
- **Samedi 27 février** : Réunion du Comité Directeur N°03

COVID-19

Claudine ZENTAR

Vous trouverez en fin de B.O. le tableau des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport mis à jour au 15/01/2021

PÔLE FORMATION

Gilles SANFILIPPO

FORMATIONS OFFICIELS

Cédric CHATELARD

ÉCOLES D'ARBITRAGE

La fédération a créé plusieurs vidéos pour vous aider dans votre école d'arbitrage, mais également dans l'intégration de l'arbitrage au sein des entraînements.

A noter que la vidéo [Intégrer l'arbitrage dans l'entraînement](#) peut être très intéressante pour les entraîneurs de vos clubs, n'hésitez pas à la leur communiquer.

Plaquette de présentation des outils

DEPLOIEMENT DE L'E-MARQUE V2

La FFBB déploiera l'e-Marque V2 sur l'ensemble du territoire en 2021, et donc dans notre département en septembre 2021.

En complément des informations et e-learning à disposition sur le site de la fédération, une vidéo explicative est disponible sur la chaîne YouTube du Comité.

Regarder la vidéo

La CDO reste à votre disposition si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des questions sur le logiciel.

RECRUTEMENT CLASSE ARBITRE DU LYCÉE J. HOLTZER DE FIRMINY

La Cité Jacob Holtzer à Firminy recrute ses futurs lycéens en section sportive scolaire d'arbitrage de basket pour la rentrée 2021. Ce cursus créé en partenariat avec le Comité s'adresse aux licenciés passionnés par l'arbitrage. Avec en moyenne 4h à 5h de temps d'arbitrage par semaine (créneaux prévus dans l'emploi du temps), les élèves se perfectionnent et gravissent plus rapidement les différentes étapes de l'arbitrage fédéral.

Plaquette de présentation de la section

FORMATION TECHNICIENS

David LAMELA

Les inscriptions pour les nouvelles formations "brevets fédéraux" sont en ligne sur le [site de l'IFRABB](#).

BF ENFANTS : EN COURS

BF JEUNES : 22-02 OUVERTURE E-LEARNING ETAPE 1
13-03 DEMI JOURNEE ETAPE 2
27-03 DEMI JOURNEE ETAPE 2
11-04 JOURNEE ETAPE 4
25-04 JOURNEE ETAPE 6

BF ADULTES : 26-04 OUVERTURE E-LEARNING ETAPE 1
15-05 DEMI JOURNEE ETAPE 2
29-05 DEMI JOURNEE ETAPE 2
13-06 JOURNEE ETAPE 4
04-07 JOURNEE ETAPE 6

Les demi-journées sont organisées les samedi matin. Les lieux seront précisés, au fur et à mesure, selon le nombre d'inscriptions et les clubs représentés.

Nous vous rappelons la gratuité des formations pour l'année à venir avec pour seule condition d'aller au bout de la session.

Fin des inscriptions : ~~BF ENFANT LUNDI 21 DECEMBRE~~
BF JEUNES LUNDI 22 FEVRIER
BF ADULTES LUNDI 26 AVRIL

CONTACT CTF : Geoffrey LUYA, 07.71.81.13.33 - gluya-ctf@loirebasketball.org

FORMATION DIRIGEANTS

Claudine ZENTAR

FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE CDOS LOIRE

Le CDOS LOIRE relance ses formations gratuites pour les dirigeants en ce début d'année. Voici le programme pour les mois de Janvier et Février.

❖ **PROJET ASSOCIATIF : POURQUOI ET COMMENT LE FORMALISER ?**

Objectifs : Comprendre l'intérêt d'avoir un projet associatif, acquérir la méthodologie pour formaliser le projet associatif de sa structure.

Intervenante : Ludivine COTTE, chargée de mission CRIB au CDOS Loire.

Dates et lieux : Vendredi 5 février de 13h30 à 17h à Saint-Étienne (Maison des Sport)

PÔLE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Nadine DELLA SAVIA

BABY/MINI-BASKET

Céline PICQ

CHALLENGE U11

Dans l'attente des nouvelles consignes gouvernementales et des précisions sur notre reprise, nous proposons aux U11 de vos clubs de participer aux épreuves du Challenge U11. Ces épreuves permettent aux enfants de s'entraîner avec une petite "compétition" et permettent surtout de respecter les règles de distanciation.

Présentation des épreuves

N'hésitez pas à contacter Mathilde Geysant, notre CTF, pour plus de renseignements.

ACTIONS ADOS & JEUNES

Marie FARINA

CENTRE GÉNÉRATION BASKET À SAINT-ETIENNE

En raison de l'évolution des conditions sanitaires actuelles, nous sommes contraints d'annuler l'organisation du Centre Génération basket qui devait se dérouler à Saint-Etienne du 15 au 19 Février.

CHALLENGE BENJAMIN(E)S

■ Phase club : du 15/12/2020 au 15/02/2021

■ ½ Finales secteurs :

- NORD - Mercredi 24/02/2021 AM
- CENTRE - Samedi 27/02/2021 Matin
- SUD - Mercredi 03/03/2021 AM

■ Finale Départementale : Samedi 13/03/2021

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter nos CTF :

Mathilde GEYSSANT - mgeysant-ctf@loirebasketball.org

Geoffrey LUYA - gluya-ctf@loirebasketball.org

ACCOMPAGNEMENT PROJETS CLUBS

Nadine DELLA SAVIA

Comme chacun d'entre vous, nous espérons revenir le plus rapidement possible sur les terrains. Mais cette période n'est pas forcément synonyme d'inactivité complète. Ce temps peut être mis à profit pour réfléchir et mettre en place une politique de développement au sein de votre club. Ce développement peut concerner le volet sportif, une réflexion sur les nouvelles pratiques développées par la Fédération et le Comité, sur la structuration du club, sur des problématiques internes au club...

Dans ce cadre, et pour vous accompagner dans cette démarche, le Comité vous propose de contacter notre CTF Développement Mathilde Geysant (mgeyssant-ctf@loirebasketball.org - 07.71.84.44.65) en utilisant le document ci-dessous.

Fiche demande intervention CTF

Cette démarche pourra être l'occasion de préparer au mieux le retour sur le terrain, de travailler sur des projets différents, mais également, pour les clubs avec des salariés, de les mobiliser pour mettre à profit cette période d'inactivité.

CAMP D'ÉTÉ 2021 : PRÉ-INSCRIPTIONS



Les pré-inscriptions pour les Camps d'été du Comité sont ouvertes. Après l'annulation en 2020, nous espérons bien rebondir cette année en permettant aux jeunes participants* de pouvoir à nouveau bénéficier d'un cadre idéal et d'une ambiance conviviale pour s'amuser et se perfectionner. Ces Camps se déroulent à Montbrison.

- 1^{er} camp joueurs : du 8 au 13 juillet 2021
- 2^e camp joueurs : du 14 au 19 juillet 2021
- Camp arbitres : du 14 au 19 juillet 2021

Infos & pré-inscriptions

Tableau des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport

Version au 15 janvier 2021

MESURE DE SOUTIEN	DÉTAIL MESURE	CONTACT / INFORMATION
ASSOCIATIONS		
Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport (15M€)	Aides d'urgence pour les associations les plus en difficulté, aides ponctuelles à l'emploi de jeunes et l'organisation de séjours sportifs pendant les vacances scolaires	https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2020-05-27_annaire_referents_dr_dd_part_territoriale.pdf
Crédit d'impôt bailleur	Qui permet une réduction des charges fixes pour les associations fermées administrativement ou connaissant une baisse significative de leur CA	DDFIP / Médiateur des entreprises
Prise en charge de l'activité partielle	Pour les associations employeuses fermées totalement ou partiellement dès 1 salarié 100 % de leur rémunération nette dans la limite de 4,5 fois le SMIC	http://direccte.gouv.fr/
Prêts Garantis par l'État (PGE)	La garantie de l'État s'élève à 70 % du montant du prêt. Pour les plus petites entreprises (PME), elle peut couvrir 90 % du prêt. Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires	Établissement bancaire / BPI France
Prêts directs de l'État	Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés ; 50 000 € pour les entreprises de 10 à 49 salariés, pour les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de PGE.	Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)
Fonds de solidarité	Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois) en cas de fermeture administrative ou de diminution du CA d'au moins 50 % pour couvrir les charges fixes indemnisation ou indemnisation à hauteur de 20 % du CA 2019 jusqu'à 200 K/mois (à partir de décembre 2020)	DDFIP https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro
Exonérations de cotisations sociales patronales	Pour les associations de moins de 250 salariés fermées administrativement ou connaissant une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 %	www.urssaf.fr
 Aide pour soutenir la création d'un emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution »	Aide ponctuelle ou pluriannuelle pour soutenir la création d'emplois dans des associations sportives pour des jeunes de moins de 25 ans habitant prioritairement au sein de zones carencées (QPV, ZRR...)	Agence nationale du Sport : agence-dft@agencedusport.fr
 Aide pour soutenir la reprise sportive et la prise de licences en cas de baisse	Pour financer en urgence les actions de soutien à la reprise des clubs et pour accompagner les structures les plus en difficulté en raison de la crise sanitaire.	Pour déposer votre dossier de demande de subvention : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/
Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) pour soutenir le fonctionnement général ou les projets innovants	Ce fonds est géré au niveau départemental et s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations.	https://www.associations.gouv.fr
Fonds dédié pour les associations de l'ESS	Subvention directe de 5 000 € pour les associations de 1 à 3 salariés et de 8 000 € pour les associations de 4 à 10 salarié. L'aide est conditionnée à un diagnostic de la situation économique et financière.	https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess
Aide pour favoriser le recrutement en apprentissage et en contrat de professionnalisation	Notamment pour les associations de moins de 250 salariés sans condition : 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans et 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) pour la 1 ^{ère} année du contrat	0 805 549 549

MESURE DE SOUTIEN	DÉTAIL MESURE	CONTACT / INFORMATION
Financement de missions de Service Civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois), Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois) Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)	Agence du Service Civique 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé)
Pass Sport (100 M€)	Aide à la prise de licence dès 2021, destinée en priorité aux publics les plus fragiles	ANS
 Dispositif SESAME	Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation,	katia.torres@sports.gouv.fr
 Aide à la rénovation thermique des équipements sportifs	Pour subventionner les projets de rénovation d'équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, dojo, etc.) générant un gain de consommation énergétique par rapport à la situation initiale et pouvant être mis en œuvre rapidement.	Agence nationale du Sport : Agence-es@agencedusport.fr
FÉDÉRATIONS		
 Aide pour soutenir la reprise sportive et la prise de licences en cas de baisse ICONE PLAN DE RELANCE	Pour financer en urgence les actions de soutien à la reprise des clubs et pour accompagner les structures les plus en difficulté en raison de la crise sanitaire.	ANS
 Aides à la transformation numérique	Pour soutenir la transformation numérique indispensable du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services pour favoriser la pratique d'une activité sportive, diversifier les ressources financières des associations sportives.	Agence nationale du Sport : agence-dft@agencedusport.fr
Financement de missions de Service Civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois), Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois) Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)	Agence du Service Civique 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé)
Fonds de compensation billetterie	Fédérations sportives, ligues professionnelles, organisateurs de manifestations sportives, associations et sociétés sportives	Direction des Sports du ministère chargé des Sports
CLUBS PROFESSIONNELS		
Fonds de compensation billetterie	Fédérations sportives, ligues professionnelles, organisateurs de manifestations sportives, associations et sociétés sportives	Direction des Sports du ministère chargé des Sports
Prêts Garantis par l'État (PGE)	La garantie de l'État s'élève à 70 % du montant du prêt. Pour les plus petites entreprises (PME), elle peut couvrir 90 % du prêt. Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires	Établissement bancaire / BPI France
Prêts Participatifs	Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés ; 50 000 € pour les entreprises de 10 à 49 salariés, pour les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de PGE.	
Prise en charge de l'activité partielle	Pour les associations employeuses fermées totalement ou partiellement dès 1 salarié 100 % de leur rémunération nette dans la limite de 4,5 fois le SMIC	

MESURE DE SOUTIEN	DÉTAIL MESURE	CONTACT / INFORMATION
Fonds de solidarité	Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois) en cas de fermeture administrative ou de diminution du CA d'au moins 50 % pour couvrir les charges fixes indemnisation ou indemnisation à hauteur de 20 % du CA 2019 jusqu'à 200 K/mois (à partir de décembre 2020)	DDFIP https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro
Exonération de cotisations sociales patronales	Exonération de cotisations sociales patronales (hors retraite complémentaire) et une aide au paiement des cotisations égale à 20 % de la masse salariale.	www.urssaf.fr
ENTREPRISES		
Crédit d'impôt bailleur	Qui permet une réduction des charges fixes pour les entreprises jusqu'à 5 000 salariés, du secteur des loisirs sportifs marchands et de l'événementiel, fermées administrativement ou connaissant une baisse significative de leur CA	DDFIP Médiateur des entreprises
Prise en charge de l'activité partielle	Pour les associations employeuses fermées totalement ou partiellement dès 1 salarié 100 % de leur rémunération nette dans la limite de 4,5 fois le SMIC	http://direccte.gouv.fr/
Prêts Garantis par l'État (PGE)	La garantie de l'État s'élève à 70 % du montant du prêt. Pour les plus petites entreprises (PME), elle peut couvrir 90 % du prêt. Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires	Établissement bancaire / BPI France
Prêts directs de l'État	Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés ; 50 000 € pour les entreprises de 10 à 49 salariés, pour les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de PGE.	Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)
Fonds de solidarité pour toutes les entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public	Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois) en cas de fermeture administrative ou de diminution du CA d'au moins 50 % pour couvrir les charges fixes indemnisation ou indemnisation à hauteur de 20 % du CA 2019 jusqu'à 200 K/mois (à partir de décembre 2020)	DDFIP https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro
Fonds de solidarité pour les entreprises relevant des secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport (S1) qui restent ouvertes mais qui sont durablement touchées par la crise (sans critère de taille)	Aide financière (jusqu'à 10 000 €) ou indemnisation de 15 % de leur CA 2019. Pour les entreprises qui perdent plus de 70 % de leur CA, indemnisation à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires jusqu'à 200 K €/mois (à partir de décembre 2020).	https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/FDS-entreprises-secteurS1-S1bis-02112020.pdf
Fonds de solidarité pour les entreprises relevant des secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport (S1bis) qui restent ouvertes mais qui sont durablement touchées par la crise (sans critère de taille)	Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois dans la limite de 80 % de perte du CA) en cas de diminution du CA d'au moins 50 % : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les entreprises ayant débuté leur activité avant le 31 décembre 2019, elles devront également justifier soit avoir subi une perte de CA d'au moins 80 % pendant le 1^{er} confinement, soit avoir subi une perte de CA d'au moins 80 % en novembre 2020 par rapport à novembre 2019. • Pour les entreprises ayant débuté leur activité après le 1^{er} janvier 2020, elles devront également justifier avoir subi une perte de CA d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 1^{er} novembre 2020 et le 30 novembre 2020 par rapport au CA réalisé entre la date de création de l'entreprise et le 30 novembre 2020 ramené sur 1 mois 	https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/FDS-entreprises-secteurS1-S1bis-02112020.pdf
Fonds de solidarité pour toutes les autres entreprises de moins de 50 salariés restant ouvertes mais impactées par le confinement	Aide financière jusqu'à 1 500 € par mois dans le cadre d'une perte de plus de 50 % de leur CA	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro#

MESURE DE SOUTIEN	DÉTAIL MESURE	CONTACT / INFORMATION
Exonérations de cotisations sociales patronales	(Hors retraite complémentaire) et aide au paiement des cotisations égale à 20 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de 250 salariés fermées administrativement ou subissant une perte de CA d'au moins 50 %	www.urssaf.fr
 Soutien financier pour prospecter à l'export	Pour soutenir les PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export. Plusieurs dispositifs sont mobilisables dont le chèque relance export (frais participation à un Salon), le chèque relance Volontariat international en entreprise (envoi en mission d'un volontaire).	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/soutien-export
 Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur	Soutien à l'investissement pour transformer et améliorer la production des entreprises (via des robots, des logiciels, la réalité virtuelle, etc.). Toutes les entreprises ayant un centre de production pourraient être intéressées, y compris dans les secteurs du sport	https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur
Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie	Pour les entreprises ayant des projets au-dessus de certains seuils (de 0,2 M€ à 1 M€ selon les secteurs)	p.relance@bpifrance.fr
Aide pour favoriser le recrutement en apprentissage et en contrat de professionnalisation	Pour les entreprises de moins de 250 salariés sans condition	0 805 549 549
PUBLICS (JEUNES, FAMILLES)		
Pass Sport	Aide à la prise de licence dès 2021, destinée en priorité aux publics les plus fragiles	
 Dispositif SESAME	Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation	katia.torres@sports.gouv.fr
Séjours Vacances apprenantes	Pour les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans) labellisés par l'État, ces séjours ouverts à toutes les familles associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour du sport, de la culture, du développement durable. Pour certains publics prioritaires, l'État verse une aide exceptionnelle permettant une quasi gratuité du séjour (entre 400 et 500 €).	DJEPVA : nathalie.bricnet@jeunesse-sports.gouv.fr et anne.sara@jeunesse-sports.gouv.fr ANCT : Helene.CHAPET@anct.gouv.fr DS : ds.1a@sports.gouv.fr
Financement de missions de Service Civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois), Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois) Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)	Agence du Service Civique 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé)
COLLECTIVITÉS LOCALES		
 Aide à la rénovation thermique des équipements sportifs	Pour subventionner les projets de rénovation d'équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, dojo, etc.) générant un gain de consommation énergétique par rapport à la situation initiale et pouvant être mis en œuvre rapidement.	Agence nationale du Sport : Agence-es@agencedusport.fr
Financement de missions de Service Civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois), Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois) Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)	Agence du Service Civique 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé)

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS AU COMITÉ

Un doute sur la personne à contacter ? Appelez le secrétariat : **04 77 59 56 60**

PÔLE RESSOURCES

PRÉSIDENTE / Claudine Zentar
president@loirebasketball.org
04 77 59 56 64 • 06 82 84 89 52

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL / Kévin Couzon
secretariatgeneral@loirebasketball.org
04 77 59 56 65 • 06 35 34 14 87

TRÉSORIER / Antoine Béal
tresorier@loirebasketball.org
04 77 59 56 67 • 06 74 16 50 06

MOYENS GÉNÉRAUX / Jean-Jacques Béraud
salles-terrains@loirebasketball.org
06 27 49 35 09

QUALIFICATIONS / Kévin Couzon
qualifications@loirebasketball.org
04 77 59 56 56 • 06 35 34 14 87

PÔLE FORMATION

VP EN CHARGE DU PÔLE / Gilles Sanfilippo
formation@loirebasketball.org
06 08 02 34 49

TECHNICIENS / David La Mela
technique@loirebasketball.org
06 44 29 74 47

OFFICIELS / Cédric Chatelard
officiels@loirebasketball.org
06 44 93 10 77

JOUEURS / David La Mela
technique@loirebasketball.org
06 44 29 74 47

DIRIGEANTS / Claudine Zentar
president@loirebasketball.org
04 77 59 56 64 • 06 82 84 89 52

PÔLE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

VP EN CHARGE DU PÔLE / Nadine Della Savia
territoire@loirebasketball.org
06 62 02 13 15

BABY-MINI BASKET / Céline Picq
baby-mini@loirebasketball.org

VIVRE ENSEMBLE / Nadine Della Savia

ACTIONS ADOS & JEUNES / Marie Farina
06 30 19 79 97

PÔLE PRATIQUES SPORTIVES

VP EN CHARGE DU PÔLE / Géraldine Moncorgé
sportive@loirebasketball.org
07 50 02 33 67

BASKET 5X5 - ZONE NORD / Géraldine Moncorgé

BASKET 5X5 - ZONE SUD / Martine Béal
sportive-sud@loirebasketball.org
07 86 17 26 65

BASKET 3X3 / Mathilde Ganivet
basket3x3@loirebasketball.org
06 72 00 14 48

PÔLE COMMUNICATION / ÉVÉNEMENTIEL

VP EN CHARGE DU PÔLE / Jean-François Bourgeon
evenementiel@loirebasketball.org
06 76 21 83 26

ÉVÉNEMENTS / Jean-François Bourgeon

RELATIONS PRESSE & MÉDIAS / Claudine Zentar
president@loirebasketball.org
04 77 59 56 64 • 06 82 84 89 52

MARKETING & PARTENARIATS / Dylan Savoi
dsavoi@loirebasketball.org
07 71 80 78 20

SERVICES AUX CLUBS / Jean-François Bourgeon

SALARIÉS

DIRECTEUR ADMINISTRATIF / Dylan Savoi
dsavoi@loirebasketball.org
07 71 80 78 20

CTF FORMATION / Geoffrey Luya
gluya-ctf@loirebasketball.org
07 71 81 13 33

CTF DÉVELOPPEMENT / Mathilde Geysant
mgeysant-ctf@loirebasketball.org
07 71 84 44 65

CHARGÉE DE COMMUNICATION / Mathilde Bodet
communication@loirebasketball.org
04 77 59 56 62

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIVES / Dominique Carrot - Florence Lacote - Nathalie Urbaniak
comite@loirebasketball.org • 04 77 59 56 60

NOS PARTENAIRES

Vous souhaitez devenir notre partenaire ? Contactez nous : dsavoi@loirebasketball.org